

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°06 Réunion du 8 janvier 2026

Présidence : M. CHABANE Loïc.

Présents : MM. F. ARNAULT ; V. CHAIX ; C. CASTROFLORIO ; J. GRAGLIA ; L. CAPPATTI ; H. ADJENGUI ; S. CHILOTTI ; A. MARY ; G. ERMANI

Excusés : MME B. GIURAN ; Y. SIAD ; MM.A. TALEB

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°05 du 05 Décembre dernier.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu M. BRIKI Samy, décision prise par PV distinct.

La CDA a constaté l'absence M. MENDES Enzo, dûment convoqué. Il sera de nouveau convoqué devant la CDA.

Lors du weekend du 20 et 21 décembre 2025 s'est déroulé au CREPS de Boulouris le stage interdistrict regroupant des jeunes arbitres de district potentiels candidats à la ligue.

La FIA de Nice qui s'est déroulée en décembre s'est déroulée sous la supervision de M. MEJRI Rayan qui a dû remplacer à la dernière minute le formateur initialement prévu. La CDA le remercie pour son implication et son sérieux.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Néant.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a effectué les désignations pour le weekend du 10 et 11 janvier 2026.

Fin de séance: 21h00

Le Président
CHABANE Loïc

Le Secrétaire
M. MARY Alexandre